



19^{èmes} Etats Généraux de CAIPS

27 octobre 2017

Université de Liège – Faculté de droit

**« Dignité, Emancipation, Démocratie.
Ces valeurs sont-elles solubles dans l'état social actif ? »**

ACTES





Sommaire

INTRODUCTION	3
Etienne LEROY	3
<i>Président de la fédération CAIPS, Directeur du COF d'Amay</i>	
PRESENTATION INTRODUCTION ET CONTEXTUALISATION	4
Didier VRANCKEN	4
<i>Vice-Recteur à la Citoyenneté, aux Relations Institutionnelles et Internationales de l'ULiège</i>	
L'EMANCIPATION AU CŒUR DES CISP	6
Jean-François ORIANNE	6
<i>Sociologue et chercheur à l'ULiège</i>	
LA DEMOCRATIE UN APPRENTISSAGE QUOTIDIEN	9
Bruno FRERE	9
<i>Sociologue et chercheur à l'ULiège</i>	
DIGNITE ET PARCOURS D'INSERTION	11
Rachel BRAHY	11
<i>Coordinatrice « Maison des sciences de l'Homme » à l'ULiège</i>	
Vanessa VANDIJCK	11
<i>Animatrice à la « Maison des jeunes » de Saint-Nicolas</i>	
CONCLUSIONS POLITIQUES DE LA FEDERATION	15
Jean-Luc VRANCKEN	15
<i>Coordinateur et délégué à la gestion journalière de la fédération CAIPS</i>	



Les Etats Généraux

Les Etats Généraux de CAIPS constituent un événement qui réunit chaque année tous les membres de la fédération (responsables, formateurs et stagiaires) et de nombreux partenaires invités.

Moment important dans la vie de la fédération, les Etats Généraux offrent l'occasion aux acteurs de l'insertion sociale et socioprofessionnelle partageant nos valeurs de progrès et de justice sociale de se rencontrer, de discuter et de débattre sur des enjeux du secteur, de conforter l'action collective mais aussi de partager un moment de convivialité.

L'un des objectifs des Etats Généraux est également de relayer auprès du monde politique et des institutions publiques partenaires les questionnements et les propositions de la fédération.

Les 19^{èmes} Etats Généraux de CAIPS se tenaient le vendredi 27 octobre 2017 de 9h30 à 13h30 à l'Université de Liège au Sart-Tilman sur le thème « **Dignité, Emancipation, Démocratie. Ces valeurs sont-elles solubles dans l'état social actif ?** ». Ils associaient l'Université de Liège dans le cadre de son projet « Maison des Sciences de l'Homme », initiative récente cherchant à créer un dialogue entre la société civile et le monde académique sur des débats sociétaux majeurs.

Cent cinquante personnes ont assisté à ces 19^{èmes} Etats Généraux. Des travailleurs et directeurs de plus de 40 centres affiliés côtoyaient des personnes ressources invitées, dont des représentants du FOREM, de fédérations partenaires (comme ALEAP, ConcertES, l'Interfédération, Lire et Ecrire ou AtoutEI), ou de CPAS... On soulignera ici qu'en fin de matinée, les réactions des personnes présentes étaient particulièrement positives sur la qualité des débats. Les intervenants invités par la fédération en ont chaleureusement été remerciés.

Il s'agissait de questionner la frontière entre l'efficacité de l'activation et la maltraitance générée par celle-ci. Alors qu'émerge la question du sens des actions que nous développons, la fédération CAIPS a mis résolument en avant des valeurs essentielles qui ont toujours soutenu les actions de ses centres affiliés en particulier et du secteur wallon de l'insertion socioprofessionnelle en général. Nous aurions pu en citer d'autres parmi celles qui sont développées dans notre charte telles la solidarité, la justice sociale, l'égalité des chances, ou la laïcité... Nous avons préféré mettre en exergue trois principes marquants des textes légaux auxquels nos services se réfèrent et sont soumis : le droit à la dignité et la loi organique des CPAS, l'émancipation et le décret relatif aux CISP, la démocratie et le décret encadrant l'économie sociale wallonne.



Introduction

Etienne LEROY

Président de la fédération CAIPS, Directeur du COF d'Amay

Etienne LEROY remercie l'ensemble des participants et des intervenants réunis à l'occasion des 19^{èmes} Etats Généraux de la fédération et signale à tous qu'en 2018, CAIPS fêtera ses 30 ans et travaillera sur son mémorandum.

Le choix des Etats Généraux a porté cette année sur les valeurs qui habitent les travailleurs de nos centres : la dignité, l'émancipation, la démocratie. Des valeurs qui sont partie prenante de leur mission incluant l'émancipation des publics, qu'il s'agit de mener vers plus d'autonomie.

Toute cette réflexion qui nous est proposée dans le cadre de cet événement est le fruit d'une collaboration avec l'Université de Liège, qui nous accueille ce jour, et dont l'introduction et la contextualisation nous seront proposées par Didier VRANCKEN, Vice-Recteur à la Citoyenneté, aux Relations Institutionnelles et Internationales de l'ULiège. Mais elle existe également dans les réseaux Interfédé et Forem présents parmi les participants. Etienne LEROY présente également la journée et les autres orateurs qui interviendront au sujet de ces trois valeurs fondamentales : Rachel BRAHY, coordinatrice scientifique de la Maison des Sciences de l'Homme ULiège et Vanessa VANDIJCK, coordinatrice-animatrice à la Maison des jeunes de Saint-Nicolas, nous évoqueront une expérience originale entre jeunes d'un quartier en difficulté et professeurs de l'Université de Liège. Bruno FRÈRE, sociologue et chercheur à l'ULiège viendra nous présenter ses travaux sur l'apprentissage de la démocratie. Enfin, Jean-François ORIANNE, sociologue et chercheur à l'ULiège abordera la question de l'émancipation au cœur des CISP.

Présentation introduction et contextualisation

Didier VRANCKEN

Vice-Recteur à la Citoyenneté, aux Relations Institutionnelles et Internationales de l'ULiège

Didier VRANCKEN propose une première contextualisation, en rappelant d'abord sa mission en tant que vice-recteur : déployer une université citoyenne ouverte sur le monde, conformément à l'un des axes de développement du plan stratégique de l'université. Cet objectif nécessite de se repositionner, en se demandant ce que l'université, avec ses savoirs et ses compétences, peut faire dans une société de la connaissance et des services, où tout devient plus complexe et où les gens ne se comprennent plus, où existe une menace : celle de la simplification du sens commun et de la montée des populismes, au vu du risque de décrochage, de fractures numérique, cognitive, économique.....

La citoyenneté est donc un enjeu démocratique et l'Université est concernée comme organisme public. C'est une question de droits, de savoirs, mais aussi de mouvement, d'implication. Car la connaissance se fabrique avec des mots et des débats, mais aussi avec de la musique, des coups de crayon...

Didier Vrancken rappelle ensuite que des sociologues et politologues belges ont été parmi les premiers à critiquer l'Etat Social actif, quand confrontée à la même problématique, la France peinait à produire des analyses susceptibles d'éclairer le politiques. Il constate cependant que de nos jours, il n'y a pas d'enthousiasme, de pensée globale sur les politiques d'activation, pas de vision partagée autour de l'Etat Social actif, même s'il existe des travaux qui le mettent en perspective critique.

Il rebondit alors sur le titre des États Généraux de CAIPS : « Nos valeurs sont-elles solubles dans l'État Social actif » et file la métaphore pour explorer le sujet, en se demandant si nos valeurs seraient solubles dans l'ESA comme une aspirine dans l'eau après un jour de fête.

En sciences, face à un phénomène de dissolution, une démarche de construction de connaissance consiste à s'interroger sur ce qui disparaît, comme y invitent ces Etats Généraux, une autre à examiner les « précipités » résultant de l'opération. Se demander si nos valeurs sont solubles, c'est peut-être moins se demander ce qui a disparu que se pencher sur ce qui reste tout au fond du verre : des pans entiers de population laissés sur le carreau et quelques bribes de démocratie ?

Une troisième approche est celle de l'analyse du processus en cours : que se passe-t-il ? Sous cet angle, la question n'est pas de savoir si les valeurs ont disparu ou ce qu'il en reste, mais quelle est la mécanique en train d'opérer. On peut alors observer que les valeurs que nous mettons en avant n'ont pas disparu : c'est plutôt notre rapport à celles-ci qui se reconfigure, à mesure qu'on bascule d'un régime de connaissances à un autre. Et cette évolution/ reconfiguration nous fait perdre les valeurs *sur le plan des perceptions*. Les politiques deviennent de plus en plus procédurales, avec une augmentation des dossiers d'évaluation, des attestations, des conventions,... Dans cette tendance, les valeurs ne sont pas évacuées, mais on en perd le fil face au développement de politiques procédurales qui complexifient et opacifient le champ social.



Dès lors, qu'en est-il réellement de la reconnaissance de la dignité des gens qui passent par ces procédures ? Sans doute est-ce le postulat d'un individu « fait » qui pose problème : le système instaure une contradiction de taille en postulant, d'un côté, que chaque citoyen est un être fini, libre, complet apte à faire face à toute situation et en multipliant, d'un autre côté, les dispositifs voués à répondre à la précarisation des plus faibles qui payent l'insuffisance de supports, tant en termes de propriété que de réseaux, de savoir ou même de maîtrise de son propre corps. On a là un impensé anthropologique. Le libéralisme, en tant que philosophie morale et politique, peine à se définir par les valeurs et s'en remet plutôt au raisonnement, aux procédures, avec une priorité donnée aux actions plutôt qu'aux valeurs en soi : c'est parce que faire un choix sur les valeurs, c'est en fonction même des principes du libéralisme, aller contre les libertés des individus.

Didier Vrancken conclut son intervention sur un extrait de l'opuscule d'Alain SUPIOT « De l'éminente dignité des pauvres » qui revisite le sermon éponyme de Bossuet et son étonnante modernité ; il y affirme que sans égalisation des charges, il n'y a pas de communauté entre les hommes. À rebours de ceux qui prêchent aujourd'hui l'abolition de l'État providence...

« Ce n'est pas la pauvreté qui est créatrice d'un droit à être secouru, mais la participation à un système de solidarité au sein duquel chacun peut être tour à tour créancier et débiteur à proportion de ses besoins et ressources. C'est ce qui distingue la solidarité de l'assistance et en fait un instrument de l'égale dignité des êtres humains ».

L'émancipation au cœur des CISP

Jean-François ORIANNE

Sociologue et chercheur à l'ULiège

Jean-François ORIANNE, sociologue et chercheur à l'ULiège, a mené différents travaux dans le champ des politiques d'emploi et de la formation professionnelle. Il a abordé pour nous la question du devenir de l'action émancipatrice dans le paysage actuel de la politique d'emploi et de formation.

Son exposé s'appuyait sur une recherche effectuée en Région wallonne entre mars 2001 et juin 2003, principalement dans les sous-régions de Liège et d'Arlon-Luxembourg. L'analyse est étayée d'une cinquantaine d'entretiens approfondis d'agents d'insertion, de nombreuses observations (enregistrées) d'interactions entre agents et demandeurs d'emploi, de compte-rendu de suivi d'agents au quotidien.

Il nous commente les résultats comme suit :

« Les politiques de l'emploi, sous l'influence des institutions européennes, se sont progressivement transformées en politiques dites d'« employabilité », abandonnant de la sorte leur vocation régulatrice et créatrice d'emplois : à la fonction keynésienne de soutien à la croissance se substitue une autre fonction, davantage centré sur les capacités et la responsabilité individuelle. L'état social actif, comme on le qualifie en Belgique, serait essentiellement un état coercitif, contrôleur, se livrant à diverses formes de « chasse aux chômeurs ».

Mais il précise et met lumière une idée qui donne à penser le travail d'insertion socioprofessionnelle avec un regard nouveau, il nous interpelle sur le fait que : « Sans nier que ces tendances de contrôle liées au changement de contrat social sont présentes, il lui semble utile de souligner qu'elles cachent peut-être une tendance plus souterraine : **le traitement clinique des chômeurs** »

Il décline son propos en développant cette notion et en nous présentant l'apparition de nouveaux groupes professionnels qui diagnostiquent, chez les demandeurs d'emploi, des troubles de l'employabilité afin d'amener ces derniers à « **travailler sur eux-mêmes** », de les faire tendre vers une certaine autonomie.

En effet, dans le cadre de dispositifs contraignants d'« accompagnement » des demandeurs d'emploi, le travail d'insertion consiste principalement, et de plus en plus, à mettre l'individu au travail sur lui-même. Cette orientation lui semble liée à l'émergence de divers groupes professionnels qui tendent à se construire comme une profession consultante disposant d'une expertise et d'un monopole très particuliers. Leur légitimité professionnelle, vis-à-vis du public, repose essentiellement sur leur capacité à diagnostiquer des « troubles de l'employabilité » (par exemple, le manque de confiance en soi, la maîtrise insuffisante des techniques de recherche d'emploi, l'absence de projet professionnel, le manque d'expérience professionnelle, divers « troubles » de l'orientation professionnelle ou de la motivation, les « problèmes » familiaux, etc.). **Avec la collaboration active des « patients »**, il s'agit de repérer des atouts et des déficiences en termes de compétences, et d'orienter les demandeurs d'emploi vers divers spécialistes de l'employabilité qui pourront envisager un « traitement » des troubles ainsi identifiés.

Dès lors, il attire l'attention sur l'autonomie professionnelle des agents d'insertion, vis-à-vis de l'état, car elle implique une déconnexion entre le travail sur l'employabilité et la mise à l'emploi : « on n'est pas là pour parler en termes de solution (...) le sens de notre travail, ce n'est pas forcément que les gens travaillent, (...) ce n'est pas la mise à l'emploi » ne cessent-ils de répéter.

Son travail de recherche lui permet donc de souligner, le rôle des intermédiaires publics du marché du travail dans l'orientation des politiques actives d'emploi en Région wallonne (Belgique) : **c'est par leurs choix éthiques et techniques que se construit l'orientation clinique du traitement des chômeurs.** C'est eux qui tendent à faire de l'autonomie de la personne en recherche d'emploi le sens dominant du travail d'insertion. L'autonomie constitue ainsi une traduction professionnelle du concept d'employabilité, dans une orientation « humaniste », une sorte de « troisième voie » à mi-chemin entre le tri du marché (l'employabilité marchande) et la sanction de l'état (le contrôle des chômeurs).

Les groupes professionnels étudiés **visent moins directement la mise à l'emploi** qu'un **travail sur l'employabilité** du demandeur d'emploi : leur travail consiste à motiver, intéresser l'individu à se mettre au travail sur lui-même. Rappelons-nous dit-il que c'est à cet égard que l'employabilité constitue un des objectifs officiels des politiques actives (européennes, fédérales, régionales) de l'emploi. Notons également que cette finalité semble la seule viable sur un plan moral pour les agents de première ligne. En effet, n'ayant de pouvoir d'action ni au niveau de la création d'emploi, ni au niveau de l'accès à l'emploi, c'est sur un autre plan que doit se situer leur intervention. N'étant pas responsables de l'emploi ou du non emploi des individus, ils responsabilisent ces derniers à travailler leur employabilité, leur capacité à trouver un emploi, dans le cadre d'entretiens individualisés ou de séances d'information collectives, de groupes de discussion ou d'ateliers d'écriture de principal du travail d'insertion.

Le diagnostic apparaît invariablement comme un « **consensus normatif** », un arrangement toujours singulier, auquel parviennent spécialistes et profanes (usagers), médecin et malade. Il s'agit d'un processus de négociation sous contraintes normatives, où l'utilisateur (le chômeur, le malade...) fait partie intégrante de la division du travail et contribue en particulier au travail de catégorisation. En effet, les troubles de l'employabilité ne constituent pas des données intangibles, ils ne se construisent pas une fois pour toutes : ils sont négociés et résultent d'une succession d'interactions dans le temps.

Monsieur Orianne conclut sur ce constat :

Dès que le chômeur pénètre l'univers professionnel des travailleurs de l'insertion, la profession impose une organisation de l'expérience de troubles de l'employabilité ainsi qu'une socialisation au rôle de « demandeur d'emploi actif et autonome ». Le travailleur de l'insertion, nouvelle forme d'entrepreneur moral accomplit des fonctions de contrôle social (régulation et socialisation) en œuvrant à l'intériorisation de normes à grande échelle. Sa tâche quotidienne est d'affecter une étiquette « clinique » à des symptômes que des profanes ont déjà repérés. **Notons que les professionnels de l'insertion ne s'appuient sur aucune étude nosographique et ne contribuent en aucune manière à la production de telles études.** Il ne s'agit pas d'une profession savante, mais bien d'une profession consultante, en devenir, qui pratique le diagnostic en l'absence d'une nosologie des troubles de l'employabilité, qui repère et catégorise des symptômes en l'absence de catégorisation établie.



Cependant, dans le cadre de réunions de travail, en « coulisses » ou derrière la scène des interactions de face-à-face avec le public, ces professionnels œuvrent à la construction d'un savoir pratique, œuvrent à la stabilisation de catégories de « troubles » qui émergent de la pratique d'accompagnement de chômeurs (par exemple, les troubles du comportement, de l'orientation, de la motivation, du langage, etc.). Il précise enfin que le traitement clinique du chômage n'est pas synonyme d'une logique occupationnelle ou d'un traitement social de certaines catégories de chômeurs « inemployables ». Le traitement clinique est transversal à tous les dispositifs d'insertion et s'adresse à toute personne sans emploi, à tout actif inoccupé. S'il a des effets catégorisant sur les demandeurs d'emploi, il les inscrit simultanément dans une logique d'inclusion sociale extrêmement poussée, qui tend à « socialiser » au marché du travail l'ensemble de la population active, jusque dans ses moindres recoins. La construction (ou catégorisation) de troubles de l'employabilité n'est donc pas nécessairement ou seulement une mise en inaptitude de certaines catégories de chômeurs, un nouvel outil de gestion des files d'attentes sur le marché du travail ; elle est une mise en projet de l'ensemble de la population active, un projet de « **société du travail sur soi** ».

La démocratie un apprentissage quotidien

Bruno FRERE

Sociologue et chercheur à l'ULiège

Bruno FRERE, chercheur au FNRS et Professeur en sociologie à l'Université de Liège, pose d'emblée la question suivante : est-ce aux demandeurs d'emploi à qui il serait nécessaire d'apprendre la démocratie ? Cet apprentissage au quotidien de la démocratie ne devrait-il pas se faire à l'intention des dominants, plutôt qu'à l'intention des chômeurs ?

Si l'on regarde en arrière, l'histoire nous apprend que le contexte dans lequel nous nous trouvons, à savoir le **délitement de la société salariale qu'il nous est donné de constater**, s'apparente à la grande crise de la modernité démocratique du début du 19^{ème} siècle. Cette époque a été marquée par la lutte d'une masse collective, les prolétaires, pour une reconnaissance identitaire ; vers un état « redistributeur » et mal nommé « Etat Providence ». Nous sommes passés d'une modernité « restreinte », gouvernée par une démocratie bourgeoise, à une modernité « organisée » avec l'apparition de droits sociaux (pensions, etc.) s'accompagnant d'une démocratie plus large intégrant le prolétariat. Cette première crise de la modernité démocratique, qui a conduit à la société salariale, nous la revivons aujourd'hui. Nous assistons à l'affaiblissement de la société salariale avec le développement des emplois aidés, mal ou non rémunérés, fractionnés, à temps partiels, intermittents, bénévoles, aux stages (faux emplois), à l'emploi intérimaire... soit, à une démultiplication des statuts professionnels, à une destruction de l'identité au travail. Nous assistons ainsi, comme lors de la 1^{ère} crise de la modernité démocratique, à un ensemble de personnes à la recherche d'un emploi et sans statut. Se développe tous azimuts du statut d'indépendant (type Uber et autres), sous couvert de libération du travail, d'autonomie... ; main-d'œuvre à l'état brut qui rappelle la modernité restreinte de l'époque du capitalisme du début du XIX^e, où l'ouvrier se présentait le matin « à la porte de l'usine » pour travailler quelques heures, peut-être...

A ce délitement de la société salariale correspond une crise généralisée de notre société, et l'analyse conduit B. FRERE à évoquer **l'imaginaire tronqué de la responsabilité citoyenne**. D'une part, nous sommes confronté à une logique de chantage classique, à savoir que le travail coûterait trop cher pour la productivité, la croissance et la compétitivité, tandis que nul autre horizon n'existe. D'autre part, nous entretenons le fantasme du plein emploi, tandis qu'historiquement le plein emploi fut un fait « exceptionnel » comme le souligne les travaux de Thomas Piketty. Le chômage est non seulement un « invariant structurel » de notre système économique, mais également une « variable d'ajustement » : il est dans l'intérêt du Marché de demeurer dans ce fantasme du plein emploi. Dès lors, qui doit être éduqué à la citoyenneté et au fonctionnement des instances publiques dans un état « redistributeur » ? « Quel sens y a-t-il à prétendre éduquer à la démocratie et à la citoyenneté les personnes touchées par la précarité alors que ce sont elles qui précisément souffrent de la privatisation de l'économie, et de sa dé-démocratisation » (J-L LAVILLE et B FRERE, « Repenser l'émancipation », Paris - Desclée de Brauwier - à paraître). Les travailleurs sociaux, donnant « la leçon » aux demandeurs d'emploi, ne se trompent-ils pas de public et ne devrait-on pas plutôt l'adresser, en regard de la redistribution de l'impôt, à l'intention des multinationales par exemple ? On demande aux demandeurs d'emploi, y compris aux personnes défavorisées sur le marché de l'emploi, d'être « mobiles », « flexibles », « autonomes », multilingues, multi diplômés, etc., soit d'incarner les caractéristiques des grands chefs d'entreprises et autres ultras dominants



d'aujourd'hui, alors que les emplois manquent, que les emplois moins qualifiés tendent à disparaître. Et ce sont eux qui devraient être éduqués à la citoyenneté, à la démocratie...

Le travail social est dans une situation schizophrénique qui tient de l'arnaque intellectuelle quand il cherche à responsabiliser un sans-travail alors qu'il n'existe pas d'emploi accessible pour celui-ci. Dès lors, **quel imaginaire pour le travail social au-delà de la société salariale ?** Face à cette arnaque, apparaît-il encore légitime de parler d' « assistanat », d' « activation » et autres termes qui sous-tendent qu'un chômeur serait un profond inactif paresseux ? Au contraire, il faut refuser de stigmatiser les chômeurs ; ils disposent de capacités à s'organiser en dehors du travail et de vivre de façon autonome. De même, faut-il persister à sauvegarder la domination salariale... ou en finir avec le capitalisme ? Lorsqu'une entreprise déclare cesser ses activités, plutôt que d'acter sa fin ne peut-on rechercher des repreneurs, ou envisager une nationalisation de l'entreprise ?

En guise de conclusion, s'il faut sortir de l'imaginaire salarial avec ses emplois durables et de qualités... **pourquoi pas l'imaginaire coopérativiste ?** Comme alternative, B. FRERE évoque la possibilité de proposer un état social « inactif » octroyant - pourquoi pas ? - l'allocation universelle. Des initiatives de l'économie coopérative peuvent apporter des premières réponses, comme le réseau liégeois de « la ceinture aliment-terre » qui s'est fixé pour objectif de structurer la réflexion et un plan d'action en faveur du développement de marchés pour les produits locaux, « bons, propres et justes », accessibles à l'ensemble de la population.

Dignité et parcours d'insertion

Rachel BRAHY

Coordinatrice « Maison des sciences de l'Homme » à l'ULiège

Vanessa VANDIJCK

Animatrice à la « Maison des jeunes » de Saint-Nicolas

Le choix d'un exposé conjoint entre d'une part une chercheuse, **Rachel BRAHY, Docteur en sciences politiques et sociales ULg, Maître de conférences de l'Université de Liège et coordinatrice de la « Maison des Sciences de l'Homme » de l'ULiège** et d'autre part **Vanessa VANDIJCK, animatrice à la Maison des jeunes de Saint-Nicolas**, incarne d'emblée le propos de nos deux oratrices. La position d'expertise (et la parole) se partage(nt). Cela constitue un des enjeux de la mise en acte de la « dignité ». Or, Ce partage ne va pas de soi, c'est un combat. En effet, il est systématiquement remis en cause par la tradition, les institutions, nos Etats-sociaux, nos dispositifs,...

Madame BRAHY, nous invite alors à réfléchir à nos positions d'experts, de travailleurs sociaux en lien direct avec la question de la dignité, et des cadres légaux auxquels nous nous référons. Le référentiel de l'état social actif semble donner la priorité à une forme d'autonomie de responsabilisation du demandeur d'emploi. Mais soyons vigilant car cette autonomie et l'injonction d'activation s'inscrivent dans un cadre restreint de projet et de rationalité. Au risque de perdre pour chacun des protagonistes une part du regard « humain », une forme de sensibilité au profit d'une technicité.

Madame BRAHY nous rappelle combien la « dignité » est liée à la reconnaissance de l'appartenance (de la personne) à l'Humanité et marque son intérêt pour la compréhension des « vecteurs » qui rendent cette appartenance plus ou moins lisible, évidente et valide. Elle affirme donc haut et fort que le rapport aux savoirs touche fondamentalement à la question de la dignité et qu'il est important de mettre en place des lieux de reconnaissance, d'expression et d'échange de savoirs. Ce qui constitue une mission prioritaire de la Maison des Sciences de l'Homme.

Madame BRAHY nous propose pour terminer son exposé une définition de la dignité.

« Avec la question de la dignité, nous touchons aux fondements éthiques ainsi qu'aux conditions politiques du « vivre ensemble ». Et c'est peut-être ce point de définition que nous vous invitons à retenir pour la suite de notre exposé. Il est générateur de questionnements pratiques et cela nous intéresse davantage qu'une entreprise définitoire. Les questions qui émergent sont alors les suivantes : Que faut-il pour assurer la « dignité » des personnes ? Quels supports ? Quels dispositifs de reconnaissance peut-on construire ? Comment garantir leur présence dans l'ordre, non seulement éthique, mais aussi politique, de l'Humanité ? ».

Madame VANDIJCK prend alors la parole pour nous relater son expérience en maison de jeunes, vécue entre 2014 et aujourd'hui. Une expérience qui a fait l'objet d'une recherche dans le cadre d'un mémoire de Master en Ingénierie et Action Sociale.



Elle travaille à la MJ de Saint-Nicolas, une des communes les plus pauvres de la région wallonne. Le public qui fréquente cette MJ a entre 12 et 26 ans. Il s'agit pour la plupart de jeunes issus de l'immigration, avec un parcours scolaire et social difficile.

Le point de départ de l'aventure, est une injustice vécue lors de la Foire du livre politique de Liège en 2014. Après avoir rappé 4 textes, à la remise du prix du livre politique, les jeunes ont proposé au public de réagir à leur prestation...personne n'est intervenu. C'est quelques jours plus tard qu'elle reçoit un mail d'un responsable de la FLP lui disant que certains de ses collègues, intellectuels présents dans la salle lors de la prestation des jeunes, ont considéré cette intervention comme venant de jeunes islamistes de Saint-Nicolas.

Elle décide de montrer le mail aux jeunes : ils sont en colère, et dans un premier temps souhaitent leur "péter la gueule". Rapidement, ils se questionnent sur les raisons de cette accusation, se remettent en question, essayent de comprendre le rôle du sociologue dans la société. Ils décident alors d'envoyer un mail dans lequel ils invitent les intellectuels à les rencontrer pour comprendre ce qu'il s'est passé.

Deux mois plus tard, un sociologue nous propose une rencontre. Se pose alors la question du lieu de cette rencontre : "à l'unif ou à la MJ?". Les jeunes souhaitent aller à l'université "comme ça je pourrais dire à ma mère que je suis sorti de l'Unif" dit l'un d'eux.

Mars 2015, la rencontre avec le sociologue a lieu. Après beaucoup d'appréhensions, les jeunes se sentent rapidement à l'aise. Ils chantent quelques rap, partagent leurs réflexions puis vient le moment de se quitter. Un jeune propose au sociologue de lire quelques textes scientifiques qu'il a écrits pour la prochaine rencontre. En échange, le sociologue, une collègue et moi devrions nous essayer à l'écriture d'un texte de rap. L'objectif : un échange de savoir et d'expérience pour mieux comprendre l'autre.

De retour à la MJ, un des jeunes semble avoir "une idée de fou" : organiser un évènement qui rassemblerait des sociologues, des rappeurs, des danseurs Hip-hop et des graffeurs autour de thèmes communs abordés dans les textes académiques et dans le rap, exprimés avec le corps à travers la danse ou par le dessin.

Avec cet objectif en point de mire, ils ont donc décidé de s'infiltrer pendant deux années dans le monde académique, d'aller écouter des conférences, de rencontrer des profs d'université pour affiner leurs savoirs expérientiels. Ils ont essayé de pénétrer ce monde presque inconnu, en prenant le risque de le faire avec leurs codes, de contempler la fracture, l'écart, de sentir les émotions, les préjugés, de mettre de la distance, de comprendre le décalage, de sortir des a priori, de décroquer, de rencontrer l'exotisme et parfois le choc du renvoi à leurs origines, leurs racines pour marquer la fracture.

Le 2 avril 2016, le « projet de fou » voyait le jour : « urban mov' » était né...

De jeunes islamistes, ils deviennent jeunes engagés, impliqués pour partager, pour permettre à d'autres jeunes, d'autres intellectuels, d'autres publics de vivre ce qu'ils ont vécu à travers la rencontre avec cet autre monde. Un évènement qui semble venir réparer l'injustice ressentie, qui propose une ouverture, une envie de décroquer, de rendre accessible l'expression critique de chacun.

Pour cela, il a fallu créer des points de rencontre, s'écouter et prendre du temps.

La dignité, qui devrait être donnée, se travaille, s'accompagne mais aussi se réalise dans les modalités par lesquelles les travailleurs acceptent (ou non) d'être liés aux autres.

Pour terminer, Madame VANDIJCK aborde quelques repères méthodologiques issus de cette recherche.

Tentons de thématiser ces « leviers moteurs » ; soit comme des « exigences » de dignité ; soit comme des « postures » d'accompagnement pour cette « exigence » :

- Importance de donner, **une place active et réflexive pour tous**, jeunes et animateurs.
- Réagir à **la pression de la nécessité**, donner une place à la motivation qui naît de l'injustice.
- **Se libérer de la position d'encadreur**, de spectateur de la misère, l'émancipation des jeunes est coextensive à la nôtre.
- **Partir de l'égalité**, le pari est de vivre une expérience qui ouvre sur d'autres possibles, sur la croyance en l'égalité, moteur de notre enthousiasme à combattre les inégalités, les injustices,
- **De la distance à la juste proximité** avec des publics fragilisés, en manque d'estime, l'égalité des intelligences en tant que telle ne suffit pas toujours. La connexion se fait aussi par la relation affective, l'attachement qui procure l'envie d'apprendre, la juste proximité.
- **Posture de passeur** : elle se situe dans l'entre-deux, entre deux mondes, reliant le jeune à la réalité, la reliant à la réalité du jeune... à ses colères, ses discriminations subies.
- **L'indignation** : C'est leur indignation, leur capacité à se réappropriier les injustices faites au public avec lequel on travaille. C'est peut-être aussi l'utopie d'un monde plus juste, la passion pour le métier.
- **Lâcher une part...partir de notre égalité**, prendre le risque de se justifier, de permettre à l'autre de prendre une part, celle qui nous assied sur la même marche. Attention, vigilance par rapport à nos a priori, une lutte contre certaines convictions : « les pauvres sont sympas, plus spontanés » « les riches sont coincés, hypocrites et intéressés ».
- Une posture encore : **se méfier des allants-de-soi**, des prêts-à-penser. Utiliser l'art, la culture au service du social, partir des compétences des jeunes.
- **La reconnaissance de la souffrance** des jeunes que l'on accompagne pour leur permettre de l'exprimer sous forme de revendications collectives.

Vers une émancipation ?

Comment pouvons-nous nous coordonner de façon émancipée ? Sans doute en créant, en osant, un forçant des portes, en unissant nos voix et peut-être nos voies.

Elle conclut son discours par un proverbe chinois : "**Seuls les poissons morts nagent dans le sens du courant**".

A partir de cette citation se déclinent deux idées, sous forme de questionnements métaphoriques. Tout d'abord, l'idée de « nager à contre-courant ». Au regard de la question de la dignité, cela signifie-t-il opérer un mouvement d'introduction ou de réintroduction dans l'ordre de l'humanité ? S'agit-il d'exiger un traitement intrinsèquement humain ? De se hisser dans des espaces où l'on peut être entendu et écouté ?

L'expérience menée avec les jeunes de la MJ va dans ce sens. C'est le cas aussi lorsque des associations de citoyens revendiquent le droit de dire quelque chose sur une problématique qui les concernent ou qui les touchent. A la MSH, ils travaillent dans ce *courant*. Ainsi le premier questionnement de clôture sera le suivant : lorsque nous nageons à contre-courant, toutes les petites brindilles qui se mettent en travers du chemin ne comptent-elles pas ? Et le plus tenu des courants contraires ne peut-il pas, à lui seul, offrir un nouveau souffle ? En bref, il s'agit de parler, sous formes métaphoriques, de l'importance de ces « toutes petites choses ».

Ensuite, deuxième idée ou métaphore de clôture : elle s'interroge sur cette possibilité à être soutenu, accompagné pour « nager à contre-courant ».

D'un côté, sans accompagnement, la dignité peine parfois - surtout pour certains publics ou populations - à se traduire concrètement. D'un autre côté, toutefois, l'accompagnement lorsqu'il se fait de façon inappropriée peut apparaître comme une marque violente d'irrespect ou d'indécence. En bref, c'est l'enjeu contenu dans nos dispositifs, dans nos principes d'accompagnement et, plus largement, dans nos Etats-Sociaux que nous réinterrogeons ici.

Peut-on arriver à formuler, par des règles et des actes, un accompagnement qui augmente la dignité des personnes, leur sentiment d'appartenance à une « commune humanité » ?

Or, « à une époque où l'économie néolibérale structure de plus en plus les institutions et les services publics, y compris l'école et l'université, et où de plus en plus de gens perdent leur logement, leur retraite et toute perspective d'emploi, nous devons faire face, de façon inédite, à l'idée selon laquelle certaines populations sont désormais considérées comme jetables. Soit il n'y a pas de travail du tout, soit c'est un travail de très courte durée ou une forme de travail postfordiste, c'est-à-dire un travail flexible et qui repose sur l'interchangeabilité et le caractère « jetable » des personnes employées. Ces évolutions(...) montrent que c'est la rationalité du marché qui décide quelles sont les personnes dont la vie et la santé doivent être protégées et quelles sont celles qui ne doivent pas l'être. Bien sûr, il y a une différence entre les politiques qui visent ouvertement la mort de certaines populations et celles qui se contentent de produire des conditions de négligence systématique qui laissent effectivement des personnes mourir. » (Butler, Rassemblement, pp. 19-20).

Mais c'est là que réside leur interpellation à l'égard de l'Etat Social Actif. La production des « conditions de négligence systématique » n'est pas un acte anodin. Il s'agit d'une responsabilité sociale, collective qui réclame notre engagement commun.

Conclusions politiques de la fédération

Jean-Luc VRANCKEN

Coordinateur et délégué à la gestion journalière de la fédération CAIPS

D'emblée, Jean-Luc VRANCKEN signale que la plus grande difficulté pour nous a été de prendre distance, de nous extraire de la technicité et de la complexité réglementaire auxquelles nous sommes confrontés. Elles brouillent les cartes et affectent notre disponibilité à la réflexion, à revenir à ce que nous pourrions appeler nos fondamentaux ou à questionner l'adéquation de nos actions à nos valeurs. L'état social actif, ce concept récent et encore peu défini, est un enjeu porteur pour nous inviter au débat et à cette indispensable prise de recul.

Il est convenu de dire que ce nouveau cadre conceptuel général hérité de la fin du 20^{ème} siècle a été théorisé par un conseiller de Tony Blair, Anthony GIDDENS et importé chez nous par l'ancien président du parti socialiste flamand, sp.a, Frank VANDENBROUCKE. C'est sans doute de cette façon que l'histoire traitera de l'état social actif. Cela semble écrit à l'avance. Il y a pourtant une autre vérité. La nôtre. Des citoyens, des militants, des travailleurs sociaux, des mandataires locaux ont joué un rôle majeur dans l'émergence de l'accompagnement des personnes les plus marginalisées et de leur « activation » dans la deuxième moitié des années 70, avec, pour notre secteur, l'apparition des premières EAP et OISP, devenues respectivement depuis EFT et DÉFI. Cette évolution concerne aussi d'autres domaines comme par exemple l'intégration des personnes handicapées jusque-là reléguées dans des institutions fermées, le pénal avec l'apparition des peines alternatives, ou la santé mentale avec la fermeture de lits psychiatriques pour convertir ces moyens dans des suivis en milieu de vie. Cette mobilisation a débouché sur l'émergence de nouvelles organisations et pratiques autour de l'accompagnement, mot clé pour de nouvelles politiques sociales toujours en cours de développement.

Tel que nous le concevons depuis quarante ans, l'accompagnement a pour principal objectif de placer la personne au cœur du processus, de miser sur ses potentialités et ses ressources, mais aussi sur celles de son entourage. Il se développe dans un cadre essentiellement relationnel et plus précisément, sur la volonté de recréer du lien social autour de l'usager. Tout accompagnement est contractuel ; il repose sur l'établissement d'un contrat passé entre la personne et le service. Ce contrat est d'ailleurs moins un contrat au sens strict du terme qu'un outil de travail, cet outil permet de donner du sens à la relation et de clarifier celle-ci. Cette relation se construit pas à pas ; elle se veut et se doit d'être la plus égalitaire possible. Autrement dit, l'accompagnement repose sur une pleine et entière participation et donc une implication de la personne. Il s'agit de « faire avec » la personne au lieu de « faire pour ».

L'accompagnement ne peut coexister avec une contrainte qui débouche sur une sanction ou une exclusion. Sous contrainte, l'accompagnement devient un alibi ; il masque le vrai visage d'un système qui multiplie les injonctions paradoxales tout en augmentant sans cesse le contrôle social via les institutions. Le problème est dans le système, non dans la personne. Nous nous efforçons d'équiper les individus pour leur permettre de mieux exister. Faut-il encore le redire ? Ce ne sont pas les personnes qui se sont éloignées de l'emploi, mais la société et l'emploi qui se sont éloignés des personnes.



Dès le début des années 2000, cette démarche collective et spontanée d'aide sans contrainte est compromise par la remise en cause de l'état providence et sa conditionnalité renforcée des aides sociales financières, son accroissement du contrôle social, ou ses sanctions pour les plus récalcitrants. Les professionnels de l'accompagnement ne veulent pas devenir des instruments d'exclusion. L'accepter, c'est se soumettre à la souffrance professionnelle rencontrée sur le terrain. Le refuser, c'est construire des pratiques en cohérence avec nos valeurs.

Mais que faire alors ?

La proposition stratégique de la fédération se résume en deux adjectifs : politique - pratique.

Abordons d'abord le politique ou encore le collectif.

Dès fin 2013, des acteurs wallons de la formation et de l'insertion ont mis sur pied une nouvelle dynamique qui a débouché sur les actes des « Assises de l'insertion ». Cette nouvelle dynamique repose sur une concertation aussi large que possible, capable d'apporter des réponses intégrées. Elle tente de construire de nouvelles alliances entre un service public fort et des acteurs associatifs forts. Il s'agit de créer des conditions indispensables pour assurer plus de cohésion sociale, plus de justice et plus d'équité.

L'objectif premier de ces Assises a donc été de revisiter l'insertion et particulièrement l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Son objectif est essentiellement l'amélioration continue de la qualité de la vie et du bien-être humain, tant localement que globalement. Ce processus participatif et démocratique a produit des « Actes » qui ont été transmis aux politiques. A ce jour l'impact est nul ou à peu près. Nous ne pouvons en rester là. Ils contiennent de nombreuses propositions concrètes pour réformer et renforcer les politiques d'emploi et de formation en région wallonne. Citons parmi d'autres : accompagnement personnalisé tenant compte de la personne dans sa globalité, respect de la vie privée et du secret professionnel, sécurité financière des parcours d'insertion des personnes, développement de l'emploi pour les personnes peu qualifiées, valorisation des méthodes et bonnes pratiques, incitants spécifiques aux entreprises qui offrent des emplois durables et de qualité aux personnes éloignées de l'emploi.

La fédération doit s'attacher à décliner ces différentes propositions et les compléter dans un mémorandum pour les élections régionales et fédérales de 2019. Nous espérons le partager avec d'autres acteurs de l'économie sociale et du non marchand pour lui donner plus d'impact.

Passons au deuxième niveau : la pratique.

Nous ne pouvons pas attendre que nos propositions soient en tout ou en partie entendues. Nos publics sont dans nos centres, ils ne peuvent attendre. Et nous n'avons pas attendu. De nombreux centres font déjà de la résistance par exemple, quand nous refusons de transmettre des données intimes concernant les stagiaires au Fonds Social européen, ou encore quand nous ne recherchons pas si la personne est en médiation de dettes ou pas pour le compte du Forem.

Résister, c'est bien. Construire, c'est mieux. Les décrets encadrant les Centres d'Insertion SocioProfessionnelle ou les Services d'Insertion Sociale sont certes de plus en plus contraignants sur le plan administratif. Mais elles ne disent rien sur les modalités de mise en œuvre ou les programmes. Cette liberté pédagogique à laquelle nous veillons nous donne des boulevards pour mettre en œuvre au quotidien des pratiques en résonance avec les valeurs de dignité, de



démocratie et d'émancipation sociale. C'est notre liberté. C'est aussi notre volonté et notre devoir. C'est le cas quand dans l'accompagnement dit psychosocial, nous cherchons à ce que nos publics utilisent leurs droits sociaux pour accéder à une aide sociale. C'est le cas quand nous leur permettons d'accéder à de nouvelles pratiques culturelles. C'est encore le cas quand nous favorisons l'expression citoyenne dans les groupes de parole ou les spectacles que nous mettons en place avec les stagiaires. Nos bonnes pratiques existent, encore faut-il les affermir, les promouvoir et soutenir la création d'innovations.

Une marge de manœuvre existe, il est de notre responsabilité de l'utiliser au maximum et de tenter ensemble de l'élargir.

L'intervention du représentant de la fédération se termine sur deux citations :

- « Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être. Croyez en vous et ils se réaliseront sûrement ». (Martin Luther King)
- « Il faut viser la lune, parce qu'au moins, si vous échouez, vous finirez dans les étoiles ». (Oscar Wilde).

Les travaux conclus (très temporairement), la journée s'est poursuivie - comme c'est devenu une habitude - autour d'échanges conviviaux qui ont duré le reste de l'après-midi (voire plus) pour certains...



Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale

Rue du Pont 24 à 4540 Amay

 04/337 89 64

 info@caips.be

 www.caips.be